Chers parents,

L'équipe enseignante, notre aide maternelle, les catéchistes, les parents des associations OGEC et APEL souhaitent à tous les élèves une excellente année scolaire.

1- HORAIRES :

A THORIGNY :Il y a classe de 8h45 h à 12 h 00, le matin et de **13 h 45 à 16 h 45**, l'après-midi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

A FOUGERE : Il y a classe de 9h00 h à 12 h 15, le matin et de **13 h 30 à 16 h 30**, l'après-midi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Il est important que les enfants n'arrivent pas en retard, même en classe maternelle. Pour les élèves de GS au CM2, les absences doivent être motivées par les parents, par écrit, mail ou par téléphone, **si possible avant 9h**. La scolarité est obligatoire à partir de 3 ans et seules les absences pour maladie ou raison dûment justifiée sont autorisées durant le temps scolaire.

2- SURVEILLANCES :

Il est interdit aux élèves de quitter l'école pendant les heures de classe, sauf demande exceptionnelle des parents qui doivent venir chercher l'enfant et prévenir l'enseignant.

- **Entrée** : Les élèves sont placés sous la responsabilité des enseignants à partir de :

A Fougeré , 8 h 50 le matin(sauf si un frère ou une sœur a pris le car à 8h30) et **13 h 20** l'après-midi.

A Thorigny, 8h35 le matin et 13h35 l'après-midi.

- Sortie : Les enseignants surveillent à Fougeré à 12h15 et 16 h 30 et à Thorigny à 12h00 et 16h45.

Par mesure de sécurité, les parents doivent venir chercher leur(s) enfant(s) au portail. La surveillance est assurée pendant 10 minutes. Après le midi, les enfants seront pris en charge par le restaurant scolaire et après le soir, ils seront confiés au service de garderie. **Sur le parking, les automobilistes doivent éviter le stationnement gênant pour les cars scolaires.**

3-ASSURANCE SCOLAIRE :

L'assurance scolaire « Individuelle-accident » n'est pas obligatoire dans le cadre scolaire strict, **mais elle le devient pour toutes les activités facultatives** (classes de découvertes, voyages scolaires, déplacements pour journée sportive, « Danse-Juin »…).

Chaque classe étant concernée par une ou plusieurs de ces activités, l' « Individuelle-accident » est donc **indispensable** pour tous les élèves.

Depuis quelques années, l'assurance scolaire (St Christophe)est incluse dans le forfait de scolarité. L'OGEC a pris cette décision pour plusieurs raisons :

- nous sommes certains que tous les élèves (75) sont assurés convenablement sans avoir besoin de redemander les attestations (plusieurs fois dans l'année pour certaines familles !)
- cette assurance couvre chaque enfant 24h/24, 365 jours par an. Si vous avez besoin d'une attestation, merci de vous connecter au site des Mutuelles Saint Christophe rubrique parents.

4-REGLEMENT DES COTISATIONS SCOLAIRES :

La cotisation scolaire mensuelle sera de 26 € par enfant sur 10 mois. Ce montant est réévalué lors des AG des associations en novembre/ décembre.

Une très grande majorité des familles a opté pour le **règlement par virement automatique**, mode de règlement plus simple à gérer pour les OGEC.

Il vous est aussi possible de payer par chèque .

5-PARASITES :

Tous les ans, on reparle des poux, surveillez régulièrement la chevelure de votre enfant…et traitez si nécessaire.

6-SUIVI DE SCOLARITE :

Il est souhaitable de rencontrer régulièrement l'enseignant responsable de votre enfant pour un bon suivi de sa scolarité. **Veuillez prendre rendez-vous auparavant. Le défi de l'éducation nous concerne tous**, c'est pourquoi nous devons impérativement, entre **parents et enseignants éducateurs**, travailler dans **la confiance et l'estime réciproques**.

Ceci n'exclut pas, bien sûr, les explications, **d'abord entre adultes et en l'absence de l'enfant**, lorsque des incompréhensions ou des difficultés surgissent.

7- STRUCTURE PEDAGOGIQUE 2020-2021

A la rentrée, sont inscrits

MATERNELLE :

Classe de TPS-PS-MS: 22 élèves

(puis rentrées échelonnées de PS1 au cours de l'année)

Enseignante : Mme BESSONNET Christelle

Aide-maternelle : Mme GENDRE Marie-Jo

Classe de GS-CP : 16 élèves

Enseignante : Mme PAVAGEAU Sonia

ELEMENTAIRE

Classe de CE1-CE2 : 15 élèves

Enseignantes : Mme GAUTIER Sophie

Classe de CM1-CM2 : 22 élèves

Enseignants : M TRAVAILLE Karl et Mme TURBELIER-SWANNET MARION (le lundi)

Poste de RA : M Louis-Marie Graton intervient principalement auprès des enfants de cycle 2

REUNIONS DE PARENTS

Chers parents,

Vous êtes cordialement invités aux différentes réunions de classe au cours desquelles les enseignants vous présenteront leurs objectifs et leurs projets d'année. Cette réunion ne nécessite pas la présence des élèves. Cette année particulière un seul parent sera accepté pour celle-ci. Merci de votre compréhension.

Voici les dates et les horaires pour ces réunions qui auront lieu dans la classe concernée :

TPS-PS-MS : mardi 22 septembre pour les PS(**18h30-19h15)**

Pour les MS (**19h30-20h15)**

Pour les futurs parents de TPS réunion le lundi 14 décembre 18h30-19h15

GS-CP : lundi 21 septembre pour les GS (**18h30-19h15)**

Pour les CP **(19h30-20h15)**

CE1-CE2 : jeudi 17 septembre CE1**(18h30-19h15)**

CE2 **(19h30-20h15)**

CM1-CM2 : lundi 28 septembre CM1**(18h30-19h15)**

CM2**(19h30-20h15)**

Nous vous encourageons très fortement à nous transmettre une adresse mail que vous utilisez régulièrement car c'est un outil de communication quasi incontournable. Voici celle de l'école : **ecolethorigny@wanadoo.fr**

Pour les familles qui auraient oublié, merci de faire le nécessaire auprès de vos assureurs afin de nous transmettre rapidement l**es attestations d'assurances « Responsabilité Civile »** concernant chaque enfant scolarisé au sein des écoles Jeanne d'Arc et Saint Joseph**.**

Merci de votre confiance.

Cordialement,

Les membres OGEC, l'équipe enseignante et le directeur

Calendrier Scolaire 2020-2021

2020-2021	ZONE B
RENTRÉE SCOLAIRE	MARDI 1ER SEPTEMBRE
VACANCES DE LA TOUSSAINT	SAMEDI 17 OCTOBRE AU DIMANCHE 1ER NOVEMBRE
VACANCES DE NOËL	SAMEDI 19 DÉCEMBRE AU DIMANCHE 3 JANVIER
VACANCES D' HIVER	SAMEDI 20 FÉVRIER AU DIMANCHE 7 MARS
VACANCES DE PRINTEMPS	DU SAMEDI 24 AVRIL AU DIMANCHE 9 MAI
VACANCES D'ÉTÉ	SAMEDI 3 JUILLET

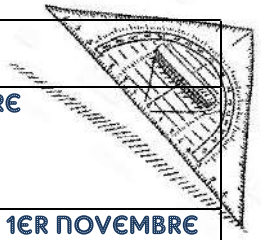

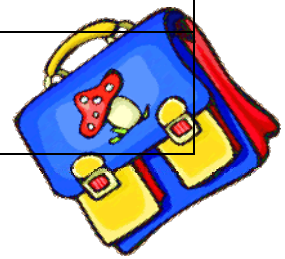

NB : DEUX SAMEDI MATIN SERONT TRAVAILLÉS CETTE ANNÉE. (LES DATES VOUS SERONT COMMUNIQUÉES ULTÉRIEUREMENT)